

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
2^e année – N° 7/8
Juillet/Août 1996

(La Propriété industrielle
112^e année – N° 7/8)

(Le Droit d'auteur
109^e année – N° 7/8)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI. Vingt-huitième série de réunions (Genève, 21 et 22 mai 1996).....	248
Comité du budget de l'OMPI. Quatorzième session; Comité des locaux de l'OMPI. Cinquième session (Genève, 13-15 mai 1996).....	249

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Convention de Paris. Adhésions : Colombie, Émirats arabes unis, Panama	250
Arrangement de Madrid (marques). Protocole de Madrid (1989)	
I. Adhésion : République tchèque	250
II. Approbation : République populaire démocratique de Corée	251
III. Ratification : Monaco.....	251
IV. Retrait de la déclaration concernant l'article 14.5) : Chine	251
Arrangement de Locarno. Adhésions : Chine, Estonie	251
Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
I. Adhésions : Bosnie-Herzégovine, Sainte-Lucie.....	252
II. Retrait de la déclaration concernant le chapitre II : Grèce.....	252
Arrangement de Strasbourg. Adhésion : Chine.....	252
Convention phonogrammes. Adhésion : Slovaquie	253
Traité de Budapest. Adhésions : Canada, Estonie.....	253
Traité sur le droit des marques (TLT). Ratification : Monaco.....	253

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1996

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

NOTIFICATIONS RELATIVES À LA CONVENTION UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Ratification de l'Acte de 1991 : Israël.....	254
--	-----

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI

Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins (Genève, 20 et 21 mai 1996)	254
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne. Septième session; Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes. Sixième session (Genève, 22-24 mai 1996).....	255
Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets. Deuxième session (Genève, 17-21 juin 1996).....	256
Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP)	
Groupe de travail du PCIP sur l'information générale (PCIP/GI). Seizième session (Genève, 15-19 avril 1996).....	257
Sous-groupe A du Groupe de travail du PCIP sur l'information en matière de recherche (PCIP/SI) [Rijswijk (Pays-Bas), 15-19 avril 1996].....	257
Groupe de travail <i>ad hoc</i> du PCIP sur l'information en matière de marques (PCIP/TT). Cinquième session (Genève, 6-10 mai 1996).....	258
Comité exécutif de coordination du PCIP (PCIP/EXEC). Dix-huitième session (Genève, 20-24 mai 1996).....	258
Groupe de travail <i>ad hoc</i> du PCIP sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP/MI). Dix-huitième session (Genève, 20-22 mai 1996) ..	259

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL). Sixième session (Genève, 29 avril - 2 mai 1996).....	260
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT	261
Informatisation	262
Union de Madrid.....	263
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid ..	263
Informatisation	263

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Programmes de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (Genève, 28 et 29 mai et 30 et 31 mai 1996).....	264
Autres activités.....	264

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique.....	264
Amérique latine et Caraïbes	266
Asie et Pacifique	269
Pays arabes.....	272
Coopération pour le développement (en général)	273
Médailles de l'OMPI.....	274

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ.....

274

CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ..

276

NOUVELLES DIVERSES.....

278

SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OMPI

279

CALENDRIER DES RÉUNIONS

280

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

ALLEMAGNE

Loi sur les inventions de salarié (du 25 juillet 1957, modifiée en dernier lieu par la loi du 24 juin 1994)..... Texte 2-006

AUSTRALIE

Loi de 1995 sur les marques (n° 119 de 1995) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*]..... Texte 3-001

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Avis relatif aux effets en Bosnie-Herzégovine des droits de propriété industrielle valables en Yougoslavie et enregistrements internationaux régis par l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (du 5 juillet 1996)..... Texte 1-001

(Suite du sommaire au verso)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Loi fédérale de 1995 sur l'affaiblissement des marques (loi 104-98 du 16 janvier 1996)..... Texte 3-003

HONGRIE

Loi n° XXXVIII de 1991 sur la protection des modèles d'utilité (modifiée en dernier lieu par la loi n° XXXIII de 1995 sur la protection des inventions par brevet) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 2-010

SINGAPOUR

Loi de 1994 sur les brevets (n° 21 de 1994, modifiée en dernier lieu par la loi [modificative] sur les brevets n° 40 de 1995) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 2-001

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)**

Note de l'éditeur

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à l'entrée en vigueur de la loi de la Fédération de Russie sur le droit d'auteur et les droits voisins (n° 5352-1 du 9 juillet 1993)..... Texte 3-02

HONGRIE

Loi n° III de 1969 sur le droit d'auteur (modifiée en dernier lieu par la loi n° LXXII de 1994) [*Cette loi ainsi que son décret d'application remplacent, sous les numéros de cote 1-01 et 1-02, respectivement, les textes publiés précédemment sous les numéros de cote 1-01, 1-02 et 1-03.*] Texte 1-01

Décret n° 9/1969 (XII.29) MM relatif à l'application de la loi n° III de 1969 sur le droit d'auteur (modifié en dernier lieu par le décret n° 24/1994 [XII.28] MKM) [*Ce décret ainsi que la loi n° III de 1969 sur le droit d'auteur remplacent, sous les numéros de cote 1-02 et 1-01, respectivement, les textes publiés précédemment sous les numéros de cote 1-01, 1-02 et 1-03.*] Texte 1-02

IRLANDE

Règlement de 1995 relatif aux Communautés européennes (durée de protection du droit d'auteur) [S.I. n° 158 de 1995]..... Texte 7-01

ROYAUME-UNI

Règlement de 1995 sur le droit d'auteur (mesures communautaires relatives aux marchandises pirates et abolition des restrictions à l'importation de marchandises) [n° 1445 de 1995] Texte 16-01

Règlement de 1995 sur les marchandises de contrefaçon et les marchandises pirates (dispositions de droit dérivé) [n° 1447 de 1995] Texte 16-02

TURQUIE

Loi sur les œuvres intellectuelles et artistiques (n° 5846 du 5 décembre 1951, modifiée en dernier lieu en 1995) Texte 1-01

Organes directeurs de l'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

Vingt-huitième série de réunions
(Genève, 21 et 22 mai 1996)

Les organes directeurs ci-après de l'OMPI ont tenu leur vingt-huitième série de réunions les 21 et 22 mai 1996, à Genève :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, dix-huitième session (6^e session extraordinaire);
- 2) Assemblée de l'Union de Berne, dix-neuvième session (7^e session extraordinaire).

Les délégations des 84 pays ci-après ont participé à ces sessions : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, ainsi que les représentants des quatre organisations intergouvernementales suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC), Commission des Communautés européennes (CCE).

Les séances communes de l'Assemblée générale de l'OMPI et de l'Assemblée de l'Union de Berne ainsi que les séances de l'Assemblée générale de l'OMPI ont été présidées par M. Moses F. Ekpo, président de l'Assemblée générale de l'OMPI, tandis que les séances de l'Assemblée de l'Union de Berne ont été présidées par M. Bruce A. Lehman, président de cette assemblée.

Les deux organes directeurs ont pris note avec approbation des conclusions de la réunion du Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui s'est tenue à Genève les 20 et 21 mai 1996 (voir ci-dessous).

Les deux organes directeurs ont en outre décidé que les réunions de consultation ci-après se tiendraient avant la conférence diplomatique : i) trois réunions régionales de consultation (pour les pays en développement des régions Afrique, Asie, et Amérique latine et Caraïbes, respectivement), à Genève, le 20 septembre 1996; ii) une réunion dite du «groupe 12 + 12» (qui se composera de 12 représentants de pays en développement et de 12 représentants de pays autres que des pays en développement), à Genève, les 14 et 15 octobre 1996; et iii) trois réunions régionales de consultation dans les trois régions en développement précitées, à Santiago du Chili du 29 au 31 octobre 1996 pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à Casablanca (Maroc) du 6 au 8 novembre 1996 pour les pays d'Afrique et à Chiang-mai (Thaïlande) les 21 et 22 novembre 1996 pour les pays d'Asie et du Pacifique.

Les deux organes directeurs ont décidé que, pour chaque réunion régionale de consultation, le nombre de personnes dont les frais de participation seraient pris en charge par l'OMPI serait de 15 dans chaque groupe, à l'exception de la réunion régionale de consultation à l'intention des pays africains, pour laquelle ce nombre serait de 20 (il s'agit d'une décision ponctuelle sans incidence pour les réunions à venir).

Il a été entendu que les trois groupes pourraient demander à l'OMPI de prendre en charge les frais de participation d'un nombre supérieur ou inférieur de participants aux réunions régionales de consultation du 20 septembre 1996 ou d'octobre-novembre 1996 ou à la conférence diplomatique, pour autant qu'au total la charge financière de l'Organisation pour toutes ces réunions reste la même.

En ce qui concerne le choix des participants à la réunion du «groupe 12 + 12» et le mandat de ce groupe, les organes directeurs ont décidé de remettre

leurs décisions à leurs sessions de septembre-octobre 1996.

Comité du budget de l'OMPI

Quatorzième session

Comité des locaux de l'OMPI

Cinquième session

(Genève, 13-15 mai 1996)

La quatorzième session du Comité du budget de l'OMPI et la cinquième session du Comité des locaux de l'OMPI se sont tenues conjointement à Genève du 13 au 15 mai 1996. Les 24 États ci-après, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou des deux comités, étaient représentés à la session conjointe : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Japon, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Suisse, Uruguay. En outre, les 22 États suivants, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés par des observateurs : Angola, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Espagne,

Guatemala, Hongrie, Indonésie, Madagascar, Maroc, Mexique, Panama, Portugal, République de Corée, Slovaquie, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Yémen.

Les comités ont examiné un document dans lequel étaient indiqués les besoins de l'OMPI en locaux supplémentaires et les moyens de trouver ces locaux, notamment en construisant un bâtiment sur la «parcelle Steiner» (située à côté du siège de l'OMPI). Les comités ont recommandé, vu l'urgence, qu'un expert indépendant donne son avis sur l'évaluation faite par le Bureau international de ses propres besoins en locaux jusqu'en 2006 et que l'Assemblée générale de l'OMPI prenne une décision, lors de sa session de septembre-octobre 1996, quant à la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner.

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention de Paris

Adhésions

COLOMBIE

Le Gouvernement de la Colombie a déposé, le 3 juin 1996, son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979.

La Colombie n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris), fondée par la Convention de Paris.

La Convention de Paris, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard de la Colombie, le 3 septembre 1996. Dès cette date, la Colombie deviendra membre de l'Union de Paris.

Notification Paris n° 172, du 3 juin 1996.

ÉMIRATS ARABES UNIS

Le Gouvernement des Émirats arabes unis a déposé, le 19 juin 1996, son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979.

Les Émirats arabes unis n'étaient pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris), fondée par la Convention de Paris.

La Convention de Paris, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard des Émirats arabes unis, le 19 septembre 1996. Dès cette date, les Émirats arabes unis deviendront membre de l'Union de Paris.

Notification Paris n° 173, du 19 juin 1996.

PANAMA

Le Gouvernement du Panama a déposé, le 19 juillet 1996, son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979.

Le Panama n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris), fondée par la Convention de Paris.

La Convention de Paris, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard du Panama, le 19 octobre 1996. Dès cette date, le Panama deviendra membre de l'Union de Paris.

Notification Paris n° 174, du 19 juillet 1996.

Arrangement de Madrid (marques)

Protocole de Madrid (1989)

I. Adhésion

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le Gouvernement de la République tchèque a déposé, le 25 juin 1996, son instrument d'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 [«Protocole de Madrid (1989)»].

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la République tchèque, le 25 septembre 1996.

Notification Madrid (marques) n° 81, du 25 juin 1996.

II. Approbation

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a déposé, le 3 juillet 1996, son instrument d'approbation du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 [«Protocole de Madrid (1989)»].

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, le 3 octobre 1996.

Notification Madrid (marques) n° 83, du 3 juillet 1996.

III. Ratification

MONACO

Le Gouvernement de Monaco a déposé, le 27 juin 1996, son instrument de ratification du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 [«Protocole de Madrid (1989)»].

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de Monaco, le 27 septembre 1996.

Notification Madrid (marques) n° 82, du 27 juin 1996.

IV. Retrait de la déclaration concernant l'article 14.5)

CHINE

Le Gouvernement de la Chine, par notification reçue le 17 juin 1996, a retiré la déclaration qu'il avait faite en vertu de l'article 14.5) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989, déclaration selon laquelle la protection résultant d'un enregistrement international effectué en vertu de ce protocole avant la date

d'entrée en vigueur de celui-ci à l'égard de la Chine ne peut faire l'objet d'une extension à son égard (voir la notification Madrid n° 79, du 1^{er} février 1996¹).

Notification Madrid (marques) n° 80, du 19 juin 1996.

Arrangement de Locarno

Adhésions

CHINE

Le Gouvernement de la Chine a déposé, le 17 juin 1996, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, signé à Locarno le 8 octobre 1968 et modifié le 28 septembre 1979.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de la Chine, le 19 septembre 1996.

Notification Locarno n° 37, du 19 juin 1996.

ESTONIE

Le Gouvernement de l'Estonie a déposé, le 31 juillet 1996, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, signé à Locarno le 8 octobre 1968 et modifié le 28 septembre 1979.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de l'Estonie, le 31 octobre 1996.

Notification Locarno n° 38, du 31 juillet 1996.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1996, p. 87 et suiv.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

I. Adhésions

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déposé, le 7 juin 1996, son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, le 7 septembre 1996.

Notification PCT n° 114, du 11 juin 1996.

SAINTE-LUCIE

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a déposé, le 30 mai 1996, son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Cet instrument d'adhésion contient la déclaration suivante :

«Conformément à l'article 64.5) du traité, le Gouvernement de Sainte-Lucie ne se considère pas comme lié par l'article 59 du traité.»
(Traduction)

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de Sainte-Lucie, le 30 août 1996.

Notification PCT n° 112, du 11 juin 1996.

II. Retrait de la déclaration concernant le chapitre II

GRÈCE

Le Gouvernement de la Grèce, par notification reçue le 7 juin 1996, a retiré la déclaration contenue dans son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington

le 19 juin 1970, et selon laquelle la Grèce n'est pas liée par les dispositions du chapitre II dudit traité (voir la notification PCT n° 58, du 9 juillet 1990²).

Le retrait de ladite déclaration deviendra effectif le 7 septembre 1996. Par conséquent, à partir de cette date, la Grèce sera liée également par les dispositions du chapitre II du PCT.

Notification PCT n° 113, du 11 juin 1996.

Arrangement de Strasbourg

Adhésion

CHINE

Le Gouvernement de la Chine a déposé, le 17 juin 1996, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets du 24 mars 1971, modifié le 28 septembre 1979.

Ledit instrument contient la déclaration suivante :

«Conformément à l'article 4, alinéa 4) dudit arrangement, la République populaire de Chine se réserve de ne pas faire figurer les symboles relatifs aux groupes ou sous-groupes de la classification dans les demandes qui sont seulement mises à la disposition du public pour inspection et dans les communications y relatives, ou sur les certificats de brevet de modèle d'utilité.»
(Traduction)

L'Arrangement de Strasbourg entrera en vigueur, à l'égard de la Chine, le 19 juin 1997.

Notification Strasbourg n° 46, du 19 juin 1996.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1990, p. 235.

Convention phonogrammes**Adhésion****SLOVÉNIE**

Le Gouvernement de la Slovénie a déposé, le 9 juillet 1996, son instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes du 29 octobre 1971.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard de la Slovénie, le 15 octobre 1996.

Notification phonogrammes n° 62, du 15 juillet 1996.

ESTONIE

Le Gouvernement de l'Estonie a déposé, le 14 juin 1996, son instrument d'adhésion au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980.

Ledit traité prendra effet, à l'égard de l'Estonie, le 14 septembre 1996.

Notification Budapest n° 148, du 17 juin 1996.

Traité de Budapest**Adhésions****CANADA**

Le Gouvernement du Canada a déposé, le 21 juin 1996, son instrument d'adhésion au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980.

Ledit traité prendra effet, à l'égard du Canada, le 21 septembre 1996.

Notification Budapest n° 149, du 21 juin 1996.

Traité sur le droit des marques (TLT)**Ratification****MONACO**

Le Gouvernement de Monaco a déposé, le 27 juin 1996, son instrument de ratification du Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Traité sur le droit des marques entrera en vigueur, à l'égard de Monaco, le 27 septembre 1996.

Notification TLT n° 8, du 27 juin 1996.

Notifications relatives à la Convention UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Ratification de l'Acte de 1991

ISRAËL

Le Gouvernement d'Israël a déposé, le 3 juin 1996, son instrument de ratification de la Con-

vention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972, le 23 octobre 1978 et le 19 mars 1991 (Acte de 1991).

La date d'entrée en vigueur dudit acte sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications, d'acceptations, d'approbations ou d'adhésions, tel que prévu par l'article 37.1) dudit acte, sera atteint.

Notification UPOV n° 52, du 5 juin 1996.

Activités normatives de l'OMPI

Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins

(Genève, 20 et 21 mai 1996)

Le comité susmentionné s'est réuni au siège de l'OMPI, à Genève, les 20 et 21 mai 1996, dans la perspective de la préparation de la conférence diplomatique envisagée. Les 84 États membres de l'OMPI et l'organisation intergouvernementale ci-après étaient représentés par des délégations : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slo-

venie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Commission des Communautés européennes (CCE).

Le comité préparatoire a élu à l'unanimité M. Guido Fernando Silva Soares (Brésil) président et MM. Alfons Schäfers (Allemagne) et Weerawit Weeraworawit (Thaïlande) vice-présidents.

Le comité préparatoire a adopté le projet de clauses finales du traité qui sera soumis à la conférence diplomatique. Dans le cadre de l'examen de ces clauses, il a débattu, en particulier, des trois points suivants :

1) le nombre de traités à examiner pour la conférence diplomatique : il s'agissait de savoir si les dispositions relatives aux trois domaines étudiés pendant les travaux préparatoires, c'est-à-dire le droit d'auteur, les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et une éventuelle protection *sui generis* des bases de données, figureraient dans un, deux ou trois traités.

Aucune décision n'a été prise à ce sujet car les participants ont considéré que c'était à la conférence diplomatique d'en décider. Il a été convenu que le projet de clauses finales convenait aussi bien pour un traité unique que pour deux ou trois traités;

2) le projet d'article 100.2) des clauses précitées, selon lequel la CCE pourrait adhérer au(x) traité(s) : le comité préparatoire l'a approuvé mais, en même temps, de nombreuses délégations ont exprimé l'avis que d'autres organisations régionales devraient aussi avoir la possibilité de devenir parties au traité dès lors qu'elles remplissent certains critères d'adhésion;

3) les dispositions concernant une éventuelle assemblée : le projet de clauses finales ne contient aucune disposition sur une assemblée, mais un grand nombre de délégations se sont déclarées favorables à l'incorporation de telles dispositions. La délégation de la CCE a indiqué qu'elle ne s'attendrait pas à avoir elle-même une voix au sein de l'assemblée, mais qu'elle souhaiterait seulement avoir le droit d'exercer les droits de vote de ses États membres parties au traité, et uniquement dans les matières dans lesquelles c'est la commission qui

a compétence et non ses États membres. Finalement, le comité a adopté la proposition tendant à laisser au Bureau international le soin de rédiger un projet de dispositions sur une assemblée, étant entendu que la décision concernant la possibilité pour des organisations intergouvernementales de devenir parties au traité devrait être présentée dans le projet comme faisant partie des attributions de l'assemblée.

En outre, le comité préparatoire a approuvé le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, la liste des États et des organisations qui seront invités à la conférence diplomatique et le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique.

Le comité préparatoire a convenu que la conférence diplomatique se tiendra du 2 au 20 décembre 1996 à Genève. Il a pris note des propositions formulées en ce qui concerne le nombre des délégués des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché dont les frais de participation à la conférence diplomatique devraient être pris en charge par l'OMPI.

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne

Septième session

Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes

Sixième session

(Genève, 22-24 mai 1996)

Les deux comités susmentionnés (ci-après dénommés collectivement «le comité») ont tenu une session commune au siège de l'OMPI, à Genève, du 22 au 24 mai 1996. Des experts des 84 pays ci-après et d'une organisation intergouvernementale, membres des comités, ont participé aux séances : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire,

Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démo-

cratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, CCE.

Des représentants des sept organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC), Ligue des États arabes (LEA), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Union des radiodiffusions des États arabes (ASBU), Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Des représentants de 51 organisations non gouvernementales ont également participé à la réunion en tant qu'observateurs.

M. Jukka Liedes (Finlande), président de la session précédente des comités, a aussi présidé cette session. Mme Hilda Retondo (Argentine) et M. Moses F. Ekpo (Nigéria), élus vice-présidents à la session précédente des comités, ont été maintenus dans leurs fonctions.

Le comité a examiné les questions suivantes : i) droit de reproduction, droit de communication/transmission/distribution par transmission et moyens techniques de protection; ii) protection *sui generis* des bases de données; et iii) toutes les questions qui n'avaient pas encore été examinées au sein du comité ainsi que toute autre question considérée comme importante par les participants.

À la fin de la réunion, le président a indiqué que les travaux préparatoires se poursuivraient sous la forme de réunions de consultation en vue de la préparation de la conférence diplomatique.

Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets

Deuxième session
(Genève, 17-21 juin 1996)

La deuxième session du Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, du 17 au 21 juin 1996.

Les 63 États suivants, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Malawi, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela. L'Afghanistan et quatre organisations intergouvernementales (CCE, Organisation eurasiennne des brevets [OEAB], Organisation européenne des brevets [OEB], OUA) étaient représentés par des observateurs. Des représentants de 22 organisations

non gouvernementales ont aussi pris part à la session en qualité d'observateurs.

Le comité d'experts a élu à l'unanimité M. Peter Messerli (Suisse) président et MM. Guido Fernando Silva Soares (Brésil) et Gao Lulin (Chine) vice-présidents.

Les délibérations ont eu lieu sur la base de deux documents de travail établis par le Bureau international de l'OMPI et intitulés «Projet de traité sur le droit des brevets et projet de règlement d'exécution» et «Notes». En ce qui concerne un autre document établi par le Bureau international de l'OMPI et intitulé «Formulaires internationaux types», il a été convenu que les observations sur ces formulaires pourront être adressées au Bureau international par écrit jusqu'au 30 juin 1996.

Le projet de traité établi par le Bureau international comprenait 11 articles, intitulés : Expressions abrégées, Demande, Date de dépôt, Mandataire; élection de domicile, Signature, Unité de l'invention, Requête en inscription d'un changement de nom ou d'adresse, Requête en inscription d'un changement de titulaire ou d'un changement quant à la paternité de l'invention, Requête en rectification d'une erreur, Possibilité de faire des observations et d'apporter des

modifications et des rectifications lorsqu'un refus est envisagé, Règlement d'exécution. Le règlement d'exécution contenait huit règles.

Il est ressorti des débats que, en général, le comité d'experts était favorable au projet de traité et au projet de règlement, sous réserve de quelques suggestions d'amélioration. Ainsi, le comité a recommandé que, en plus de la question de l'inscription des accords de licence, les deux questions supplémentaires ci-après soient incorporées dans le prochain projet de traité et de règlement d'exécution : i) revendication tardive de priorité (présentation tardive d'une

revendication de priorité et dépôt tardif de la demande ultérieure); et ii) rétablissement des droits lorsqu'un délai a été dépassé (y compris «poursuite de la procédure») et prorogation des délais qui n'ont pas encore expiré mais dont la prorogation est demandée par la partie intéressée. Ces suggestions seront soumises aux organes directeurs de l'OMPI pour décision lors de leurs sessions de septembre-octobre 1996.

La troisième session du comité d'experts sera convoquée pour la période du 18 au 22 novembre 1996.

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIIPI)

Groupe de travail du PCIIPI sur l'information générale (PCIIPI/GI)

Seizième session
(Genève, 15-19 avril 1996)

Les 22 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Ukraine, Office européen des brevets (OEB). Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par des observateurs.

Le PCIIPI/GI a approuvé le texte d'une nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet et de certificat complémentaire de protection et des demandes de protection relatives à des dessins ou modèles industriels et à des schémas de configuration [topographies] de circuits intégrés). La nouvelle norme recommande aux offices de propriété industrielle qui souhaitent modifier leur système de numérotation en vigueur, ou qui ont l'intention d'en adopter un, pour les demandes de titres de propriété industrielle susmentionnées, d'utiliser une configuration comprenant une indication d'année, c'est-à-dire une série de quatre chiffres destinés à indiquer l'année du dépôt de la demande d'après le calendrier grégorien, et un numéro d'ordre, composé de sept chiffres au maximum, destiné à distinguer chaque demande. Il

est recommandé aux offices de propriété industrielle qui adoptent des séries de numérotation parallèles pour différentes catégories de titres de propriété industrielle d'utiliser, en tant que partie significative du numéro des demandes, les codes littéraux indiqués dans la norme.

De plus, le PCIIPI/GI a approuvé le texte de la recommandation concernant le contenu des rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels, sur la base de laquelle il sera demandé aux offices de propriété industrielle de fournir, à titre d'essai, des informations pour l'année 1995.

Enfin, le PCIIPI/GI a pris des décisions en ce qui concerne la collecte des informations qui permettront au Bureau international d'analyser l'utilisation des normes, recommandations et principes directeurs de l'OMPI.

Sous-groupe A du Groupe de travail du PCIIPI sur l'information en matière de recherche (PCIIPI/SI)

[Rijswijk (Pays-Bas), 15-19 avril 1996]

Le sous-groupe A a été créé par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (PCIIPI/SI) à sa session de novembre-décembre 1995 et a été chargé du projet C 139 relatif au domaine chimique (sous-classes A 61 K et P de la classification internationale des brevets [CIB]). Le groupe de

travail avait convenu que le sous-groupe A devrait avoir pour mandat de faire progresser rapidement le projet susmentionné afin qu'il puisse être mis au point par le groupe de travail.

Les membres suivants du PCIP/ISI étaient représentés à la session du sous-groupe A : Allemagne, Bélarus, Croatie, Danemark, Espagne, France, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB (12). Deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la session.

Le sous-groupe A s'est chargé de la révision de la sous-classe A 61 K (projet C 139 susmentionné) de la CIB, qui lui avait été assignée par le PCIP/ISI; il a achevé sa tâche et a convenu d'un certain nombre de modifications à apporter à la sous-classe A 61 K actuelle, ainsi que de l'élaboration d'une nouvelle sous-classe (A 61 P) pour le classement secondaire obligatoire de «l'activité thérapeutique des composés chimiques ou préparations médicinales».

**Groupe de travail *ad hoc* du PCIP/ISI
sur l'information en matière de marques
(PCIP/TI)**

Cinquième session
(Genève, 6-10 mai 1996)

Les 21 membres ci-après du PCIP/TI étaient représentés à cette session : Allemagne, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Norvège, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse. La CCE était représentée par des observateurs.

La délégation de la CCE a présenté un exposé sur l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) et le système de la marque communautaire, notamment sur les origines et le fonctionnement de ce système ainsi que le rôle important de l'informatique dans celui-ci. Le Bureau international a présenté un exposé sur le système MECA (*Madrid Electronic Communication*), qui fonctionne depuis le 1^{er} avril 1996 et permet de communiquer par la voie électronique avec les offices nationaux en ce qui concerne l'accès au registre international et la transmission, dans les deux sens, des données relatives aux demandes internationales et aux enregistrements internationaux.

Le groupe de travail a examiné le projet de révision de la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) et a approuvé certaines modifications, y compris en ce qui concerne les codes génériques pour

le regroupement des codes et la création de nouveaux codes pour l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le protocole relatif à cet arrangement. Le groupe de travail a aussi approuvé le texte de la norme ST.64 de l'OMPI énonçant des principes directeurs relatifs à la liste des dossiers qu'il est recommandé d'utiliser pour la recherche en matière de marques. En ce qui concerne le format pour l'échange de données sur les marques, le groupe de travail a convenu de poursuivre l'examen de la norme éventuelle à partir de l'utilisation du système de balisage MECA.

Sur l'initiative de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle, les membres du groupe de travail ont pu, durant la session, se rendre dans les locaux de cet institut, à Berne, où ils ont assisté à une démonstration du nouveau système de gestion électronique des titres de propriété industrielle.

**Comité exécutif de coordination du PCIP/ISI
(PCIP/EXEC)**

Dix-huitième session
(Genève, 20-24 mai 1996)

Les 36 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Japon, Malawi, Maroc, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, OEB. Le PDG et l'éditeur de la publication *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

Le comité a approuvé une proposition de l'Office allemand des brevets visant à remplacer le code à deux lettres «DL» par le code «DT» (le code «DL» est actuellement utilisé dans la base de données électronique du registre international des marques [et, par conséquent, dans le disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé)] pour désigner l'Allemagne, à l'exception du territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République démocratique allemande).

Le comité a examiné un problème que rencontrent les utilisateurs d'information en matière de brevets, à savoir certaines restrictions qui s'appliquent à la reproduction sur papier de documents de brevet enregistrés sur des supports de données déchiffrables par machine, tels que les disques compacts ROM, et a convenu d'envoyer un questionnaire

aux offices de propriété industrielle à des fins d'enquête.

En ce qui concerne l'utilisation d'Internet pour les communications électroniques intéressant le PCIPI, le comité a décidé de procéder à un essai d'utilisation du courrier électronique pour la transmission de documents du PCIPI durant le second semestre de 1996. Le comité a aussi été le cadre d'un échange de vues sur l'utilité de pages d'accueil des offices de propriété industrielle sur le réseau Internet. Plusieurs délégations ont présenté des informations au sujet de leur page d'accueil. Pour ce qui est de la révision de la classification internationale des brevets (CIB), le comité a accepté une cinquantaine de demandes de révision.

En ce qui concerne les normes, le comité a adopté la nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet et de CCP [certificats complémentaires de protection] et des demandes de protection relatives à des dessins ou modèles industriels et à des schémas de configuration [topographies] de circuits intégrés) et a aussi adopté la proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI ainsi qu'une nouvelle norme ST.64 (voir ci-dessus).

La délégation de la Hongrie a présenté un exposé sur les installations informatiques dont dispose l'Office hongrois des brevets.

**Groupe de travail *ad hoc* du PCIPI
sur la gestion de l'information
en matière de propriété industrielle
(PCIPI/MI)**

Dix-huitième session
(Genève, 20-22 mai 1996)

Les 36 membres ci-après du PCIPI/MI étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche,

Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Japon, Malawi, Maroc, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, OEB. Le PDG et l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

La délégation de l'OEB a présenté un rapport au groupe de travail sur l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*), qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet, ainsi que sur la mise au point du logiciel pour disque compact ROM en mode mixte dans le cadre du projet MIMOSA (*Mixed-MODE Software Application*).

La délégation des États-Unis d'Amérique a communiqué des informations actualisées sur les mesures que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique prend en ce qui concerne le passage du support papier aux disques compacts ROM pour l'échange de documents de brevet. Elle a donné des précisions sur les résultats d'essais d'impression à partir de disques compacts ROM USAPat. La délégation a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique se proposait de passer au disque compact ROM au début de 1997, et de ne plus fournir qu'un seul jeu de documents sur papier aux offices avec lesquels il a conclu un accord prévoyant l'échange de documents dans ce mode de présentation. Enfin, la délégation des États-Unis d'Amérique a informé les participants de l'avancement des travaux d'ordre législatif liés à la mise en place envisagée du système de publication avant délivrance (PGPubs), en indiquant que ce système devrait normalement fonctionner à compter du 1^{er} avril 1997.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL)

Sixième session
(Genève, 29 avril - 2 mai 1996)

Les membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Viet Nam (72). L'Office européen des brevets (OEB), en sa qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, était également représenté.

Les États membres suivants de l'Union de Paris étaient représentés par des observateurs : Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Croatie, Haïti, Indonésie, Jordanie, Maroc (8). Les quatre organisations intergouvernementales et les sept organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs : Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB); Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA), Association internationale pour la propriété industrielle (AIPPI), Chartered Institute of Patent Agents (CIPA), Chambre fédérale des conseils en brevets (PAK), Committee of National Institutes of Patent Agents (CNIPA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI).

Le comité a examiné une proposition de modification de certains délais prévus dans le PCT et des propositions de modifications du règlement d'exécution du PCT qui permettraient aux déposants de demander qu'un rapport de recherche internationale supplémentaire soit établi par une administration chargée de la recherche internationale autre que celle qui effectue normalement la recherche internationale «obligatoire». Le déposant pourrait demander une recherche internationale supplémentaire à la place de l'examen préliminaire international ou en sus de celui-ci, et bénéficierait d'un report du délai prévu pour l'ouverture de la phase nationale, qui passerait de 20 à 30 mois à compter de la date de priorité, même si aucune demande d'examen préliminaire internationale n'était présentée. Avec le système de recherche internationale supplémentaire proposé, deux rapports de recherche seraient donc établis par des administrations chargées de la recherche internationale différentes, ce qui permettrait probablement de disposer d'informations plus complètes sur l'état de la technique pertinent. Il y aurait alors tout lieu de penser que les offices désignés accorderaient une plus grande confiance aux résultats de la recherche ainsi obtenus. Bien que plusieurs délégations aient accueilli favorablement la proposition dans la mesure où elle vise à accroître la confiance que placent les offices nationaux dans les résultats de la recherche internationale, certaines d'entre elles ont exprimé des doutes quant à savoir si l'on pouvait modifier les délais prévus dans le PCT sans convoquer de conférence diplomatique. Le comité a noté que le Bureau international avait l'intention de considérer les différentes possibilités, de continuer à solliciter l'opinion des utilisateurs et de convoquer une réunion consultative à laquelle seraient invités au moins les administrations chargées de la recherche internationale et les administrations chargées de l'examen préliminaire international ainsi que des représentants des utilisateurs.

Le comité a examiné une proposition visant à publier une édition bilingue de la *Gazette du PCT*, dont les éditions française et anglaise paraissent actuellement de manière séparée. La gazette bilingue différerait des deux éditions actuelles en ce sens que n'y figureraient plus ni les abrégés, ni les dessins se rapportant aux demandes internationales publiées. Le Bureau international a indiqué que la proposition

était motivée par l'augmentation du nombre de sources d'information différentes concernant les demandes internationales publiées, notamment les disques compacts ROM et les bases de données accessibles en ligne, l'accroissement constant du volume de la gazette, la hausse des coûts de production et la diminution du nombre d'abonnements. Le comité a approuvé dans son principe la publication d'une gazette bilingue dans laquelle ne figureraient ni abrégés ni dessins, mais a prié le Bureau international de continuer à étudier la question et de la soumettre à un organe approprié de l'Union du PCT.

Le comité a également examiné une proposition préliminaire qui permettrait le dépôt des demandes internationales dans un plus grand nombre de langues qu'à l'heure actuelle, en particulier lorsque la langue officielle d'un État donné ne fait pas partie des langues actuellement acceptées pour le dépôt des demandes internationales. La plupart des délégations ont accueilli favorablement cette perspective d'assouplissement et le comité a invité le Bureau international à élaborer des propositions détaillées qui seraient examinées ultérieurement.

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Allemagne. En avril 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à Munich, des exposés sur le PCT lors d'un séminaire d'introduction au PCT organisé à l'intention d'administrateurs de brevets par une entreprise privée. Ce séminaire a été suivi par 31 participants, venus d'entreprises et de cabinets juridiques.

En avril 1996 aussi, l'un de ces deux fonctionnaires et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont dirigé, à Munich, un séminaire sur le PCT à l'intention des conseils en brevets, organisé par la même entreprise. Ce séminaire a été suivi par 17 participants, venus d'entreprises et du secteur privé ou fonctionnaires de l'OEB.

États-Unis d'Amérique. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant des États-Unis d'Amérique ont présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire de perfectionnement sur le PCT et d'un séminaire d'introduction à ce traité, organisés respectivement à Boston par la Boston Patent Law Association et à Concord par le Centre juridique Franklin Pierce (FPLC). Le premier séminaire a été suivi par environ 60 participants, essentiellement des conseils en brevets et des administrateurs de brevets, et le second par

environ 115 participants, dont une majorité d'étudiants du FPLC.

En avril 1996 aussi, un autre fonctionnaire de l'OMPI et les mêmes fonctionnaire et consultant de l'Organisation ont présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire d'introduction au PCT et d'un séminaire de perfectionnement sur ce traité, organisés tous deux à Naples (Floride). Les séminaires ont été suivis par environ 35 et 40 participants, respectivement, venus d'entreprises et de cabinets juridiques.

En avril 1996 encore, l'un de ces fonctionnaires s'est entretenu à New York avec sept représentants d'un cabinet juridique, essentiellement des agents de brevets et des conseils en brevets, de questions relatives au PCT, notamment des procédures et pratiques liées à ce traité.

France. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Écully, un exposé sur le PCT lors d'un séminaire d'introduction au PCT organisé par le Centre Paul Roubier dans le cadre de son programme annuel relatif à la propriété industrielle. Ce séminaire a été suivi par 35 participants, principalement des conseils en brevets venus d'entreprises et de cabinets juridiques.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT lors d'une réunion consacrée au PCT, organisée par la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI), qui s'est tenue à Paris. Cette réunion a regroupé 25 personnes, toutes membres de l'association précitée.

Indonésie. En mai 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant des États-Unis d'Amérique ont présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire national de l'OMPI sur le PCT, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques (DGCPT), qui s'est tenu à Djakarta. Ce séminaire a été suivi par quelque 125 participants venus principalement de cabinets juridiques, de l'industrie et des milieux gouvernementaux ou universitaires. Les fonctionnaires de l'OMPI et le consultant ont aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux de la DGCPT à propos de questions relatives au PCT, en particulier de l'éventuelle adhésion de l'Indonésie au PCT.

Malawi. En mai 1996, deux fonctionnaires nationaux ont reçu au siège de l'OMPI, à Genève, une formation aux procédures administratives selon le PCT et se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT.

Singapour. En mai 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant des États-Unis d'Amérique ont présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire sur le PCT organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil de la productivité des normes (PSB) et l'Office des marques et des brevets, avec le concours du Conseil national des sciences et des techniques (NSTB), et tenu à Singapour. Ce séminaire a été suivi par environ 70 participants venus des milieux gouvernementaux, de cabinets juridiques et de l'industrie. L'un des fonctionnaires de l'OMPI a aussi eu un certain nombre d'entretiens avec des fonctionnaires de l'Office des marques et des brevets sur des questions relatives au PCT et a dispensé à six membres du personnel de cet office une formation aux procédures selon le PCT.

Suède. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT lors d'un séminaire organisé par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement dans le cadre d'un cours de quatre jours sur les systèmes de brevets internationaux. Ce séminaire, tenu à Stockholm, a été suivi par 39 participants venus du secteur privé et de l'industrie.

Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA). En mai 1996, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a participé, à Boston, à une réunion du sous-comité PCT de l'AIPLA.

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités et faits nouveaux concernant le PCT lors de la neuvième réunion annuelle des tuteurs CEIPI chargés de la formation de futurs conseils en brevets européens, tenue à Strasbourg (France) et suivie par environ 70 tuteurs.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire sur le PCT organisé à l'intention de la section de Lausanne du CEIPI, qui s'est tenu à Lausanne (Suisse) et au siège de l'OMPI, à Genève. Treize professeurs ont suivi ce séminaire. À l'OMPI, ils se sont rendus dans les services du PCT et ont reçu des informations sur les fonctions du Bureau international de l'OMPI en tant qu'office récepteur.

Vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles (Genève). En avril 1996, au cours du salon susmentionné, trois fonc-

tionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT devant quelque 35 participants, principalement des inventeurs s'intéressant au système du PCT.

Informatisation

États-Unis d'Amérique. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Washington, avec des fonctionnaires nationaux de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) de questions concernant notamment le traitement des demandes PCT à l'USPTO agissant en tant qu'office récepteur, le projet EASY (*Electronic Application SYstem*) et l'échange électronique des documents de priorité.

France. En avril 1996, une délégation de quatre personnes venues de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle a assisté à une démonstration du système informatique utilisé pour le traitement des demandes internationales reçues par le Bureau international en sa qualité d'office récepteur selon le PCT.

Japon. En avril 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions liées à l'informatisation et à une coopération éventuelle entre l'Office japonais des brevets (JPO) et l'Organisation pour la mise au point d'un système d'échange des données relatives au PCT par des moyens électroniques.

Office européen des brevets (OEB). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OEB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions concernant le PCT en relation avec la réunion technique OMPI-OEB prévue pour juin 1996.

En mai 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à La Haye, en qualité d'observateurs, à une réunion technique trilatérale entre l'OEB, le JPO et l'USPTO. En ce qui concerne les questions relatives au PCT, les échanges de vues ont porté en particulier sur l'avancement du projet EASY, le traitement électronique des demandes de brevet et l'échange de documents de priorité.

En mai 1996 aussi, l'un des fonctionnaires de l'OMPI a participé, toujours à La Haye, à une autre réunion entre les trois offices susmentionnés, spécialement consacrée au projet EASY.

Union de Madrid

Ainsi qu'en a décidé l'Assemblée de l'Union de Madrid lors de sa session extraordinaire de janvier 1996, le Protocole du 27 juin 1989 relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) a été mis en œuvre le 1^{er} avril 1996, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid. À la date du 1^{er} avril 1996, neuf États étaient liés par le protocole : Allemagne, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède.

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Allemagne. En avril 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Munich, à une réunion d'information sur le Protocole de Madrid, organisée conjointement par l'OMPI et le Gouvernement allemand. L'un de ces fonctionnaires a présenté un exposé sur les procédures selon le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid. La réunion a été suivie par quelque 80 participants venus des milieux intéressés en Allemagne, principalement de l'industrie.

Bosnie-Herzégovine. En avril 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour recevoir une formation aux procédures administratives selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid. Ils ont aussi assisté à une démonstration de certains produits de l'OMPI sur disque compact ROM, notamment des disques com-

pacts ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé).

Suède. En mai 1996 se sont tenus, à Stockholm, deux séminaires sur le Protocole de Madrid, organisés par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement en collaboration avec l'OMPI. Le premier séminaire a été suivi par 45 mandataires en marques et représentants de cabinets juridiques suédois ou norvégiens. Le second séminaire a réuni une quarantaine de membres du personnel de l'office, essentiellement des examinateurs et des juristes. Un consultant britannique de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés sur le Protocole de Madrid et le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid.

Ukraine. En mai 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des procédures administratives selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid.

Informatisation

Suisse. En avril 1996, deux fonctionnaires nationaux de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle se sont rendus au siège de l'OMPI pour recevoir une formation à l'utilisation du système de recherche MAPS (Madrid Agreement and Protocol System), qui a été mis au point pour prendre en compte les procédures administratives selon l'Arrangement de Madrid et le protocole y relatif.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Programmes de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle

(Genève, 28 et 29 mai et 30 et 31 mai 1996)

L'OMPI a organisé deux programmes de formation intensive aux techniques de médiation, qui se sont déroulés respectivement les 28 et 29 mai et les 30 et 31 mai 1996. Le premier programme a été suivi par 27 personnes et le second par 29. Les participants — avocats, agents de brevets, mandataires en marques, universitaires ou personnes travaillant dans l'industrie — venaient d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe. Deux consultants de l'OMPI

ressortissants des États-Unis d'Amérique et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation ont animé ces programmes, qui faisaient alterner un enseignement méthodologique, des conseils pratiques ainsi que des exercices de médiation simulée portant sur des litiges relatifs à la violation des droits de brevet ou du droit d'auteur.

Autres activités

Royaume-Uni. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à une dizaine de représentants d'une grande entreprise privée de Londres.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Afrique du Sud]. Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, s'est tenu à Pretoria du 17 au 19 avril 1996. Il a été suivi par 45 fonctionnaires nationaux du Botswana, d'Égypte, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de Namibie, du Nigéria, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie, de Sierra Leone, du Swaziland, de Zambie et du Zimbabwe, ainsi que par 36 participants du secteur public et d'autres milieux intéressés en Afrique du Sud. Quatre consultants de l'OMPI venus d'Afrique du Sud, du Nigéria, de

l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que quatre fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sous la forme de discussions de groupe. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé au colloque.

Colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Côte d'Ivoire]. Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, s'est tenu à Abidjan du 22 au 24 avril 1996. Il a été suivi par 47 fonctionnaires nationaux du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de Djibouti, du Gabon, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Madagascar, du Mali, du Maroc,

de Mauritanie, de République centrafricaine, du Sénégal, du Togo et de Tunisie, ainsi que par une vingtaine de fonctionnaires nationaux ivoiriens. Trois consultants de l'OMPI venus de Côte d'Ivoire, de Suisse et de l'OMC, ainsi que quatre fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés sous la forme de discussions de groupe. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé au colloque.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Afrique du Sud. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un groupe de discussion à la réunion tenue sur le thème «Société de l'information et développement», organisée par le Gouvernement sud-africain et le Groupe des sept (G7), qui a eu lieu à Johannesburg.

Burkina Faso. En mai 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du Burkina Faso à des traités administrés par l'Organisation.

Gambie. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec M. Musa Bitaye, procureur général et ministre de la justice, de la coopération entre la Gambie et l'OMPI en ce qui concerne la modernisation de la législation de ce pays relative à la propriété industrielle et au droit d'auteur, compte tenu, notamment, de l'Accord sur les ADPIC.

Kenya. En mai 1996, un fonctionnaire de l'Office kényen de la propriété industrielle s'est entretenu, à Genève, de la coopération future entre le Kenya et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

Lesotho. En mai 1996, Mme 'Nyalleng 'Mabakuena Pii, directrice générale de l'enregistrement, s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la

formation dans le domaine de la propriété industrielle au Lesotho.

Mali. En mai 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'assistance en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle au Mali.

Maurice. En avril 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note contenant des observations sur le projet de loi de ce pays relatif au droit d'auteur. Ces observations ont été formulées compte tenu des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Niger. En mai 1996, un consultant suisse de l'OMPI a dispensé, à Niamey, une formation spéciale sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur à l'intention d'un certain nombre de fonctionnaires nationaux.

Zaïre. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kinshasa pour relancer la coopération avec le Zaïre dans le domaine de la propriété industrielle. Il a rencontré des dirigeants et fonctionnaires nationaux et s'est entretenu avec eux de l'éventuelle révision de la législation du pays en matière de propriété industrielle, de questions de formation, des possibilités d'adhésion du Zaïre à des traités administrés par l'OMPI (notamment à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Traité de coopération en matière de brevets [PCT]) et de l'amélioration de l'infrastructure technique de la Direction de la propriété industrielle. Le fonctionnaire de l'Organisation a aussi rencontré le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kinshasa et a donné son accord de principe à l'envoi d'une nouvelle mission d'experts de l'OMPI destinée à élaborer un plan d'activité tenant compte des discussions susmentionnées.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Yaoundé, à la trente-troisième session du Conseil de l'OAPI.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque de l'OMPI à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Venezuela]. Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement vénézuélien et avec le concours du Secrétariat permanent du Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Caracas du 13 au 15 mai 1996. Il a été suivi par 84 fonctionnaires nationaux d'Argentine, de Barbade, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de Dominique, d'El Salvador, d'Équateur, de Grenade, du Guatemala, du Guyana, d'Haïti, du Honduras, de Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname, de Trinité-et-Tobago et d'Uruguay. Soixante-dix d'entre eux étaient invités par l'OMPI, qui a financé leur participation. En outre, ont participé au colloque environ 90 personnes venues des milieux gouvernementaux et universitaires et des milieux d'affaires du Venezuela, ou représentant le SELA, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI). Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venus des États-Unis d'Amérique, du Paraguay, du Venezuela et de l'OMC, ainsi que par quatre fonctionnaires de l'Organisation.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (Costa Rica). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement costa-ricien, s'est tenu à San José les 29 et 30 avril 1996. Il été suivi par une soixantaine de participants des secteurs public et privé et de la magistrature. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Pérou et du Venezuela, trois experts costa-riens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées au cours de ce séminaire.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges (Panama). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement panaméen, s'est tenu à Pa-

nama les 2 et 3 mai 1996. Il a été suivi par une cinquantaine de juges, procureurs et autres représentants des milieux judiciaires. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Panama, du Pérou et du Venezuela, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

Séminaire national de l'OMPI sur la protection des œuvres littéraires et artistiques dans les milieux universitaires (Colombie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction nationale du droit d'auteur de Colombie et la Chambre colombienne du livre, s'est tenu du 8 au 10 mai 1996 dans le cadre du neuvième salon international du livre de Santa Fe de Bogota; il a été suivi par 100 doyens d'université, professeurs, directeurs de centres de recherche et bibliothécaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, du Mexique et du Venezuela, par cinq fonctionnaires nationaux, ressortissants de la Colombie et de la France, et par un fonctionnaire de l'Organisation.

Séminaires nationaux de l'OMPI consacrés à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Paraguay]. Deux séminaires, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement paraguayen, se sont tenus successivement à Asunción les 17 et 18 mai 1996. L'un était destiné à des fonctionnaires nationaux, à des praticiens du droit de la propriété industrielle et aux milieux universitaires, tandis que l'autre s'adressait aux représentants des organes judiciaires et législatifs. Au total, les deux séminaires ont été suivis par une cinquantaine de participants appartenant aux milieux susmentionnés. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venus d'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'OMC, un fonctionnaire paraguayen et un fonctionnaire de l'Organisation.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juges argentins (Argentine). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Association des magistrats et des juges argentins, s'est tenu à Buenos Aires du 27 au 29 mai 1996. Il a été suivi par 80 magistrats et juges. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Uruguay et du Venezuela et par un

fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de la police fédérale argentine (Argentine). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement argentin et avec le concours de l'Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID), s'est tenu à Buenos Aires les 30 et 31 mai 1996. Il a réuni environ 160 participants venus de la police et de l'administration des douanes. Des exposés ont été présentés par huit experts argentins de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

**Assistance en matière de formation,
de législation et de modernisation
de l'administration**

Argentine. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), à Buenos Aires, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux des possibilités de poursuivre la coopération entre l'Organisation et l'INPI.

Barbade. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens préliminaires, à Bridgetown, avec le personnel de direction de la faculté de droit de l'Université des Antilles au sujet de l'organisation éventuelle, en collaboration avec la faculté, de journées d'étude de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes.

Brésil. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Rio de Janeiro pour donner des conseils à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) sur l'application, dans le domaine des marques, de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) et de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

Cuba. En avril 1996, M. Roberto Robaina, ministre des affaires étrangères, et un autre fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération futures

entre Cuba et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

En avril 1996 aussi, le président de l'Union nationale des écrivains et artistes de Cuba (UNEAC) et vice-président de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de l'Assemblée nationale cubaine s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération futures entre Cuba et l'Organisation, notamment dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

En avril 1996 encore, Mme América Santos Rivera, directrice de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques, s'est rendue à Rio de Janeiro dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI à l'Institut national brésilien de la propriété industrielle pour prendre connaissance des procédures suivies par cet office.

Guatemala. En mai 1996, M. Carlos Enrique Zea Flores, vice-ministre de la culture et des sports, et un autre fonctionnaire national ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la poursuite de l'assistance fournie par l'Organisation en vue de la modernisation de la législation relative à la propriété intellectuelle et au sujet de la formation.

Mexique. Fin avril et début mai 1996, l'OMPI a organisé, à l'intention de deux fonctionnaires nationaux et deux mandataires mexicains en propriété industrielle, dans le cadre du projet national financé par la Banque mondiale et le gouvernement, un voyage d'étude sur les fonctions d'un cabinet de conseils en brevets à l'Office européen des brevets (OEB), à Munich, à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [OHMI], à Alicante (Espagne), et au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), à Strasbourg (France).

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation ressortissants du Chili et de l'Uruguay se sont rendus en mission à Mexico pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) de la conception et de l'élaboration d'un nouveau système automatisé d'administration des marques.

Paraguay. En avril 1996, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, dans le cadre du projet national financé par la Banque interaméricaine de développement (BID) et le gouvernement, pour dispenser au personnel une formation aux procédures d'enregistrement des marques.

Pérou. En mai 1996, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est entretenu, à Lima, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation éventuelle d'une réunion régionale de l'OMPI, qui se tiendrait dans cette ville dans le courant de l'année.

République dominicaine. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont entretenus, à Saint-Domingue, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation et de l'informatisation de l'Office de la propriété industrielle et registre du commerce. Le financement de cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet interrégional financé par le PNUD.

En mai 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Saint-Domingue, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation dans le pays d'un cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Sainte-Lucie. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre Sainte-Lucie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

En mai 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application du projet de loi sur la propriété industrielle qui tient compte, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Trinité-et-Tobago. En avril 1996, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu, dans le cadre du projet d'assistance technique, à l'Office de la propriété intellectuelle, à Port of Spain, pour donner de nouveaux conseils au sujet de l'informatisation des activités en matière de propriété industrielle.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Port of Spain, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la protection contre les actes de concurrence déloyale et des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC pour ce qui est des moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

Uruguay. En avril 1996, un consultant espagnol de l'OMPI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, dans le cadre du projet national financé par la BID et le gouvernement dans le domaine de la propriété industrielle, afin d'aider le personnel de la direction à fixer des critères

unifiés d'examen des marques et à harmoniser les procédures d'enregistrement des marques.

Fin avril et début mai 1996, une délégation de neuf membres du congrès et fonctionnaires nationaux s'est rendue, dans le cadre d'un voyage organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, à l'Institut national (français) de la propriété industrielle (INPI), à Paris, et au siège de l'OMPI, à Genève. Au siège de l'Organisation, ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'Uruguay et l'Organisation, de l'adhésion éventuelle de l'Uruguay aux autres traités administrés par l'OMPI et de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1996 aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Montevideo pour conseiller les pouvoirs publics en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les brevets. Les conseils donnés par ces fonctionnaires tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Venezuela. En avril 1996, le directeur général a reçu la visite du doyen de la faculté de droit de l'Université de Los Andes, à Mérida, avec lequel il s'est entretenu de la coopération entre l'OMPI et cette université et du programme de bourses de longue durée pour les fonctionnaires nationaux latino-américains.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Caracas, avec des fonctionnaires de la Direction nationale du droit d'auteur au sujet des activités de coopération entre la direction et l'Organisation.

En mai 1996 aussi, le même fonctionnaire s'est rendu à l'Université de Los Andes, à Mérida, où il a donné, devant une centaine d'étudiants, une conférence sur la propriété intellectuelle et les communications publiques, et s'est entretenu avec des représentants de l'université de la coopération avec l'OMPI en ce qui concerne le programme de bourses à long terme destinées à des fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

Pays andins. En avril 1996, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales des pays andins, sur leur demande, un projet de document traitant de la création éventuelle d'une base de données sur la jurisprudence andine, qui permettrait de retrouver les décisions administratives et judiciaires liées aux droits de propriété intellectuelle.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Indonésie]. Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, s'est tenu à Djakarta du 2 au 4 mai 1996. Il a été suivi par 39 fonctionnaires nationaux du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, des Émirats arabes unis, des Fidji, d'Inde, du Koweït, de Malaisie, des Maldives, du Myanmar, du Pakistan, des Philippines, du Qatar, de République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et de Hong Kong, ainsi que par environ 60 participants locaux. Des exposés ont été présentés, dans le cadre de groupes de discussion, par quatre consultants de l'OMPI venus d'Inde, des Philippines, de l'OMC et de la Commission des Communautés européennes (CCE), ainsi que par un fonctionnaire indonésien et six fonctionnaires de l'OMPI.

Séminaire national OMPI-Communautés européennes (CE)-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et ses incidences sur le secteur des entreprises (Brunéi Darussalam). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Brunéi Darussalam et avec le concours de la CCE au titre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Bandar Seri Begawan le 15 avril 1996. Ce séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants, venus essentiellement de l'administration et du secteur public. Deux consultants de l'OMPI ressortissants du Japon et de la Suisse, deux experts du Brunéi Darussalam et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.

Séminaire national OMPI-CE-ANASE sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et ses incidences sur le secteur des entreprises (Singapour). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office singapourien des marques et des brevets et avec le concours de la CCE au titre du programme CE-ANASE pour les

brevets et les marques, s'est tenu le 16 avril 1996. Ce séminaire a été suivi par une quarantaine de participants venus des secteurs public et privé. Deux consultants de l'OMPI ressortissants du Japon et de la Suisse, deux experts singapouriens et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.

Séminaire national OMPI-Chine consacré à l'incidence des techniques numériques sur la protection par le droit d'auteur (Chine). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine, s'est tenu à Beijing du 6 au 8 mai 1996. Il a réuni quelque 80 participants venus des milieux gouvernementaux et universitaires et du secteur de l'électronique. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, du Japon et des Pays-Bas, quatre experts chinois et deux fonctionnaires de l'Organisation.

Séminaire national de l'OMPI sur les marques (Bhoutan). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement bhoutanais, s'est tenu à Timphu les 16 et 17 mai 1996. Il a réuni 51 participants venus des milieux gouvernementaux, industriels et judiciaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Inde et du Royaume-Uni, et par un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

Séminaire national itinérant de l'OMPI consacré au rôle des marques dans la commercialisation des marchandises et des services et à l'Accord sur les ADPIC (Inde). Du 20 au 24 mai 1996, ce séminaire, organisé par l'OMPI, s'est tenu à New Delhi et à Hyderabad, en collaboration avec le Gouvernement indien et la Confédération des industries indiennes, et à Bangalore et à Mumbai, en collaboration avec le Gouvernement indien et l'Association indienne des conseils en brevets et en marques. Il a été suivi, au total, par 180 personnes venues des milieux d'affaires et des milieux juridiques. Des exposés ont été présentés par un consultant australien de l'OMPI, un fonctionnaire de l'Organisation et cinq experts.

**Assistance en matière de formation,
de législation et de modernisation
de l'administration**

Bangladesh. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre son pays et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

Bhoutan. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant indien de l'Organisation se sont rendus en mission à Timphu pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet de législation relative à la propriété industrielle et d'un avant-projet d'assistance en vue de la mise en place d'un système de propriété intellectuelle au Bhoutan. Il a notamment été question de l'Accord sur les ADPIC au cours de ces entretiens.

Chine. En avril 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Chine et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

En avril 1996 aussi, un représentant de l'Association chinoise pour les inventions (CAI) s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions liées à la promotion de l'activité inventive et de l'innovation.

Fidji. En avril 1996, un fonctionnaire national a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI et s'est entretenu avec eux du renforcement de la coopération entre les Fidji et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

Inde. En avril 1996, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a participé à Delhi, en qualité de conférencier, au programme de formation sur le droit et la pratique en matière de marques organisé par la faculté de droit de l'Université de Delhi à l'intention de spécialistes des marques, de représentants d'entreprises et d'étudiants en droit.

En avril 1996 aussi, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Royaume-Uni se sont rendus en mission à Mumbai, dans le cadre du projet national financé par le PNUD pour la modernisation de l'administration des marques en Inde, afin de prêter leur concours à l'office des marques dans le domaine des procédures relatives aux marques et de contribuer à la préparation d'un manuel en la matière.

En avril 1996 encore, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu, dans le cadre du même projet, en mission auprès de l'office des marques de Mumbai afin de poursuivre l'informatisation des opérations de cet office.

En avril 1996 toujours, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation dans le domaine de la promotion de la propriété intellectuelle en Inde.

En avril 1996 enfin, un fonctionnaire national a examiné avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, la mise en œuvre des deux projets nationaux financés par le PNUD pour la modernisation de l'administration des marques et leur utilisation plus efficace en Inde et pour la modernisation du système d'information en matière de brevets (PIS) à Nagpur, respectivement.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à New Delhi, où il a eu des entretiens avec plusieurs fonctionnaires nationaux au sujet de plusieurs activités prévues et de l'état d'avancement des deux projets nationaux financés par le PNUD qui sont en cours d'exécution en Inde.

En mai 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

En mai 1996 encore, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement des deux projets nationaux.

Indonésie. En mai 1996, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD.

Iran (République islamique d'). En avril 1996, le représentant résident du PNUD à Téhéran et un autre fonctionnaire du PNUD se sont rendus à l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et la République islamique d'Iran dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec le concours du PNUD.

En avril 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la poursuite de la coopération entre son pays et l'Organisation dans le domaine de l'information en matière de brevets.

Laos. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Laos et l'Organisation, notamment d'un éventuel projet de moder-

nisation et d'amélioration du système lao de propriété industrielle et de l'adhésion du pays à des traités administrés par l'OMPI.

Malaisie. En avril 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre la Malaisie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

Mongolie. Fin avril et début mai 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération pour la formation dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle.

En mai 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), à Washington, afin de se familiariser avec les procédures administratives de l'office et les services qu'il offre au public.

Népal. En avril 1996, deux professeurs de droit se sont rendus à Delhi, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour participer au programme de formation sur le droit et la pratique en matière de marques organisé par la faculté de droit de l'Université de Delhi.

Pakistan. En mai 1996, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions en vue de la révision de la loi sur les marques ainsi que des observations sur la conformité de cette loi avec l'Accord sur les ADPIC et la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Philippines. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les Philippines et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général, et notamment de questions liées au PCT.

En avril 1996 aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant certaines dispositions du projet de loi sur les brevets, compte tenu notamment du Traité sur le droit des brevets (PLT).

République de Corée. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une coopération éventuelle entre l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et

l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

En avril 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'organisation éventuelle, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, d'un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins qui se tiendrait à Séoul, plus tard en 1996.

En mai 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions touchant à l'enseignement de la propriété intellectuelle.

République populaire démocratique de Corée. En mai 1996, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du projet national exécuté par l'Organisation.

Thaïlande. En avril 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre la Thaïlande et l'Organisation, notamment dans le domaine de la formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

En mai 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération entre la Thaïlande et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'éventuelle adhésion de la Thaïlande à la Convention de Paris et au PCT.

Viet Nam. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Viet Nam et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

Japon. En avril 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Tokyo, des fonctionnaires nationaux de l'Office japonais des brevets (JPO) afin d'évaluer les activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle au titre de l'accord aux termes duquel le Japon a institué un fonds fiduciaire pour l'exercice japonais 1995-1996, et de planifier les activités à venir lors du prochain exercice 1996-1997.

En mai 1996, un fonctionnaire du JPO s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement prévues pour la période 1996-1997 dans le cadre de l'accord instituant des fonds fiduciaires pour la propriété industrielle qui doit être conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du Conseil de coopération du golfe (CCG) [Qatar]. Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement qatarien, s'est tenu à Doha du 9 au 11 avril 1996. Outre 11 fonctionnaires nationaux du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït et d'Oman, une cinquantaine de participants venus des secteurs public et privé du Qatar ont assisté au séminaire. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte, un fonctionnaire qatarien et trois fonctionnaires de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées lors de ce séminaire.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle (Libye). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement libyen dans le cadre du projet national financé par le PNUD en vue du renforcement du système de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive, s'est tenu à Tripoli les 14 et 15 mai 1996. Il a réuni quelque 120 participants venus des milieux gouvernementaux, universitaires et judiciaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Égypte et de la Jordanie, deux experts libyens et deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Algérie. En mai 1996, M. Azzedine Moncef Kateb, directeur général de l'Office national du droit d'auteur (ONDA), s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation à Alger, à la fin de 1996, d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC ainsi que du désir de l'office d'accueillir des fonctionnaires arabes en vue de leur donner une formation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Arabie saoudite. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires

de l'OMPI de la coopération future entre son pays et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

Bahreïn. En mai 1996, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, notamment de la question de l'adhésion de ce pays à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

En mai 1996 aussi, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle pour donner des conseils aux pouvoirs publics sur un projet de conception et de développement de systèmes informatiques qui permettraient de simplifier les procédures de demande d'enregistrement de brevets et de marques.

Égypte. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre son pays et l'Organisation dans le domaine des brevets.

En mai 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la dernière version du projet de loi égyptienne sur les brevets et de l'assistance éventuelle de l'Organisation dans ce domaine.

En mai 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération en cours entre l'Égypte et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

Émirats arabes unis. En avril 1996, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu en mission à Abou Dhabi pour conseiller le gouvernement au sujet de l'amélioration du système de droit d'auteur du pays et de la mise en place d'un système de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

En mai 1996, un consultant de l'OMPI venant de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) s'est rendu en mission à Doubaï afin de conseiller les pouvoirs publics sur la création d'une association nationale des inventeurs et sur les mesures à prendre pour récompenser l'activité inventive et innovatrice et promouvoir la commercialisation des inventions.

Jordanie. En mai 1996, M. Ousama Mikdadi, directeur général de la Direction de la Bibliothèque nationale au Ministère de la culture, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, à l'intention des pays

arabes, de réunions régionales sur le droit d'auteur qui se tiendraient à Amman.

Liban. En avril 1996, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte et quatre fonctionnaires de l'Organisation se sont rendus à Beyrouth, où ils se sont entretenus avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux des besoins de l'Office pour la protection de la propriété intellectuelle, de la révision de la législation libanaise relative à la propriété intellectuelle, de l'automatisation des procédures administratives de l'office en matière de brevets et de marques, ainsi que de l'adhésion éventuelle du Liban à certains traités administrés par l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient aussi parmi les questions traitées au cours de ces entretiens.

Libye. En mai 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Tripoli, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du

PNUD au sujet de l'exécution du projet national financé par le PNUD.

En mai 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à Stockholm, pour se familiariser avec les procédures et les méthodes de travail de cet office.

Maroc. En mai 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des objectifs d'une seconde phase du projet national financé par le PNUD dans le domaine de la propriété industrielle.

Qatar. En mai 1996, un consultant de l'OMPI venant de l'IFIA s'est rendu en mission à Doha afin de donner des conseils aux milieux scientifiques sur les mesures à prendre pour encourager et soutenir l'activité inventive et innovatrice locale ainsi que la mise au point et la commercialisation d'inventions au Qatar.

Coopération pour le développement (en général)

Académie de l'OMPI (Genève). L'OMPI a organisé une session de l'Académie en anglais, qui s'est tenue à Genève du 22 avril au 3 mai 1996. Le programme avait pour objectif de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de présenter ces éléments et questions de manière à mettre en évidence les considérations politiques sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques gouvernementales sur les questions de propriété intellectuelle, et d'évaluer les conséquences de ces questions sur le développement culturel, social, technique et économique. Cette session a réuni 17 fonctionnaires nationaux ressortissants du Bangladesh, de la Chine, des Fidji, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Laos, de la Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, de Sainte-Lucie, de Sri

Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam. Son coordonnateur était M. James Slattery, ressortissant des États-Unis d'Amérique. Des exposés ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques. En avril 1996, l'OMPI, l'OEB et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi par 20 fonctionnaires nationaux ressortissants de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, de la Malaisie, du Mexique, des Philippines, de la République de Corée, de la Thaïlande et du Viet Nam. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

Médailles de l'OMPI

En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'Organisation au cours du vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles, à Genève : celle de la meilleure invention réalisée dans un pays en développement, à un inventeur syrien, et celle de la meilleure invention réalisée par une femme, à une inventrice de la République de Corée.

En mai 1996, à l'occasion de la visite officielle qu'il a effectuée en Ouzbékistan, le directeur général a remis une médaille d'or de l'OMPI à M. I.A. Kari-

mov, président de la République d'Ouzbékistan, et une autre médaille d'or à M. P.K. Khabiboullaev, président du Comité d'État pour la science et la technique.

Vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles. En avril 1996, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont visité ce salon, qui se tenait à Genève, et se sont entretenus avec des représentants d'associations d'inventeurs et des inventeurs de plusieurs pays.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Séminaire régional OMPI-Office européen des brevets (OEB) sur le régime des licences (Turkménistan). Ce séminaire, organisé par l'Office des brevets du Turkménistan en collaboration avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Achgabat les 2 et 3 mai 1996. Il a réuni une quarantaine de participants venant des 12 pays de la Communauté des États indépendants (CEI) [Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine], dont la plupart étaient des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et des représentants de l'industrie. Des exposés ont été présentés par un consultant slovène de l'OMPI, deux consultants de l'OEB ressortissants de l'Allemagne et de la France, un fonctionnaire national du Turkménistan et un fonctionnaire de l'Organisation.

Séminaire à l'intention des scientifiques et des instituts de recherche scientifique sur le système des

brevets et le système du droit d'auteur : problèmes pratiques (Ukraine). Ce séminaire, organisé conjointement par l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, l'Association internationale des académies des sciences des pays de la CEI et l'OMPI, s'est tenu à Kiev les 16 et 17 mai 1996. Il a réuni environ 250 participants composés de fonctionnaires nationaux, d'universitaires, de représentants d'instituts et d'offices de brevets ainsi que de conseils en brevets venus d'Ukraine et des autres pays susmentionnés de la CEI. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, du Danemark et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

Organisation eurasiennne des brevets (OEAB). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OEAB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la fourniture éventuelle à l'OEAB d'une station de travail à disque compact ROM en vertu de la règle 87 du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), et d'une assistance éventuelle de l'OMPI à cet égard.

Activités nationales

Azerbaïdjan. En avril 1996, M. Mir Yagoub Seidov, directeur du Département des brevets et des licences du Comité d'État pour la science et la technique, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation, notamment de la formation dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, et de la coopération en cours entre l'Azerbaïdjan et l'Organisation.

Bosnie-Herzégovine. En mai 1996, M. Ismet Galijašević, directeur de l'Institut de la normalisation, de la métrologie et des brevets, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion prévue de ce pays au PCT ainsi qu'à l'Arrangement de Madrid et à son protocole (la Bosnie-Herzégovine deviendra partie au PCT le 7 septembre 1996).

Fédération de Russie. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la protection par brevet et du droit d'auteur en Fédération de Russie, ainsi que des fonctions de l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) récemment créée.

Géorgie. En mai 1996, M. David Gabunia, président de l'Office géorgien des brevets, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération en matière de propriété intellectuelle entre la Géorgie et l'Organisation et d'un séminaire national sur les marques et les indications géographiques, qui doit se tenir avant la fin de l'année.

Kirghizistan. En avril 1996, M. Roman O. Omorov, directeur de l'Agence officielle de la propriété intellectuelle de la République kirghize, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

Ouzbékistan. En avril 1996, M. Akil A. Azimov, directeur de l'Office ouzbek des brevets, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'Organisation et de l'adhésion éventuelle du pays à de nouveaux traités administrés par l'OMPI.

En mai 1996, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle à Tachkent sur l'invitation du gouvernement. Au cours de cette visite, il a été reçu par M. I.A. Karimov, président de la République, et a eu des entretiens avec le président du Comité d'État pour la science et la technique et d'autres fonctionnaires nationaux au sujet de la poursuite de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'OMPI, du système de brevets eurasiens, de questions d'ordre législatif, liées notamment à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), et de la formation et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, le directeur général a pris la parole au cours d'un séminaire sur la protection des droits de propriété intellectuelle, organisé par le comité précité, qui a réuni une centaine de participants venus de l'administration publique et d'instituts de recherche scientifique.

République tchèque. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation lors d'une conférence sur la propriété intellectuelle organisée par une entreprise privée à Prague et suivie par quelque 70 participants venus des milieux d'affaires et des milieux juridiques intéressés.

Roumanie. En mai 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des observations que le Bureau international a formulées en ce qui concerne le projet de nouvelle loi roumaine sur les marques et les indications géographiques.

Slovaquie. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de l'OMPI de la coopération entre la Slovaquie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle en général.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres gouvernements et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Andorre. En mai 1996, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi sur les brevets rédigé par l'OMPI, et en particulier des dispositions visant à appliquer le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

États-Unis d'Amérique. En mai 1996, le directeur général a eu des entretiens, à Washington, avec le secrétaire adjoint au commerce, qui est également commissaire des brevets et des marques, au sujet de questions d'intérêt mutuel en matière de propriété intellectuelle.

En mai 1996 aussi, une délégation de 17 représentants de l'Advanced Material Group of the Industrial College of the Armed Forces (ICAF), de l'Université de la défense nationale de Washington, s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l'Organisation ont présenté un exposé à son intention sur les activités de l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur.

Finlande. En avril 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un certain nombre de questions pratiques concernant l'organisation du séminaire de l'OMPI sur la Convention sur le brevet eurasiatique, qui se tiendra à Helsinki en août 1996.

Italie. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours d'une réunion organisée par l'Office italien des brevets et des marques, qui s'est tenue à Rome afin de débattre du système de dépôt établi en vertu du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.

Suisse. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé au cours de la Conférence internationale sur la protection des marques organisée par une entreprise privée à Zurich.

Nations Unies

Comité administratif de coordination (CAC). En avril 1996, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la première session ordinaire du CAC, qui s'est tenue à Nairobi.

Comité d'organisation du Comité administratif de coordination (CAC/CO). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion du CAC/CO.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du CAC/CO, qui s'est tenue à Nairobi.

Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) [CCQA(PER)]. Fin avril et début mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Vienne, à une réunion du CCQA(PER).

Groupe des 77. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à la vingtième réunion des coordonnateurs de sections du Groupe des 77.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En avril 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à Midrand (Afrique du Sud) à la neuvième session de cette conférence.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion d'information organisée par le PNUD à l'intention des institutions des Nations Unies, au cours de laquelle il a été rendu compte de l'état d'avancement des activités du PNUD dans les pays en transition vers l'économie de marché.

Comité de coordination des systèmes d'information (ONU) : Groupe spécial sur la coopération, les normes et la gestion des bibliothèques. En avril 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Rome, à la réunion de ce groupe.

Groupe de travail d'achats interorganisations. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Séoul, à la vingt et unième session de ce groupe de travail.

Centre international de calcul (CIC). En avril 1996, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la cinquante-septième session du Comité de gestion du CIC, qui s'est tenue à Genève.

Organisation internationale du Travail (OIT). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une visite du Centre de formation de l'OIT, à Turin, organisée par cette organisation en collaboration avec le Gouvernement italien. Au cours de cette visite, les équipements du Centre de formation et l'initiative du secrétaire général des Nations Unies en faveur de la création d'une «école des cadres» dans le centre ont été présentés à des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales et de missions diplomatiques sises à Genève.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En avril 1996, deux fonctionnaires de l'Unesco se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, en 1997, d'un forum mondial OMPI-Unesco sur la préservation et la protection du folklore.

Organisations intergouvernementales

Bureau Benelux des marques (BBM). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à La Haye, à une cérémonie organisée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du BBM.

Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [OHMI]. En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a prononcé une allocution au nom du directeur général lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de l'ouverture officielle de l'office à Alicante (Espagne).

En avril 1996 aussi, un autre fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Alicante, avec des fonctionnaires de l'OHMI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la publication de données électroniques et de la recherche automatisée des éléments figuratifs des marques.

Office européen des brevets (OEB). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à La

Haye, à la quarante et unième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la trente-quatrième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques, qui s'est tenue à Munich.

En mai 1996 aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation ont participé, à Munich, à la troisième réunion de la Commission de l'OEB sur le droit des brevets, qui a examiné, notamment, le projet de traité sur le droit des brevets (PLT).

En mai 1996 encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Aberdeen (Royaume-Uni), au Colloque PATLIB '96, organisé par l'OEB, au cours duquel ils ont présenté certains disques compacts ROM de l'OMPI.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion du Conseil général de l'OMC.

En mai 1996, l'OMPI a été représentée à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

Autres organisations

Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de la DVGR, qui s'est tenue à Hambourg (Allemagne).

Association internationale pour les marques (INTA). En mai 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris parole lors de la 118^e réunion annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à San Diego (États-Unis d'Amérique).

Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion du Comité exécutif de l'AILIS.

En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité exécutif de l'AILIS, qui s'est tenue à Genève.

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission juridique et de la législation de la CISAC, qui s'est tenue à Toronto (Canada).

Conseil européen de l'industrie chimique (CEIC). En avril 1996, M. Hugo Lever, directeur général, et un autre représentant du CEIC se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la protection des inventions chimiques et biotechnologiques.

Institut du droit d'auteur et du droit des médias. En mai 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion sur le thème «L'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le droit d'auteur et les droits voisins», organisée par cet institut à Munich.

Institut IFO. En avril 1996, un représentant de l'IFO (institut allemand d'information et de recherche) s'est rendu à l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'une étude sur les incidences financières et autres de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) pour les pays en développement.

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à une réception organisée à l'institut susmentionné à l'occasion du départ en retraite de son directeur et cofondateur, le professeur Friedrich-Karl Beier.

Organisation internationale de normalisation (ISO). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a

assisté aux réunions de deux comités techniques de l'ISO, qui se sont tenues à Genève.

Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA). En mai 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à un débat public organisé par la Fondation pour la musique de la SUISA à l'occasion du Salon international du livre et de la presse et ont pris part aux discussions sur les questions de droit d'auteur qui ont suivi.

Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE). En mai 1996, une délégation de quatre membres de l'UNICE s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la révision de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (UNIFAB). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus et susceptibles d'intervenir dans les domaines des brevets, des marques et des dessins et modèles dans le cadre des traités pertinents administrés par l'OMPI, au cours du premier colloque sur la propriété industrielle organisé par l'UNIFAB à Paris.

Union internationale des éditeurs (UIE). En avril 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier au vingt-cinquième congrès de l'UIE, qui s'est tenu à Barcelone (Espagne).

Nouvelles diverses

Lois nationales

Italie. La loi n° 169 du 12 mars 1996 portant ratification et mise en œuvre du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 27 juin 1989 est entrée en vigueur le 31 mars 1996.

Le décret législatif n° 198 du 19 mars 1996 portant mise en conformité de la législation de

propriété industrielle avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Uruguay Round) est entré en vigueur le 16 avril 1996.

Royaume-Uni. L'ordonnance sur les marques (enregistrement international) du 11 mars 1996 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996.

Suède. L'ordonnance 1996:135 du 19 mars 1996 concernant l'entrée en vigueur de la loi 1994:1510 portant modification de la loi sur les marques 1960:644 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996.

L'ordonnance 1996:136 du 19 mars 1996 portant modification du décret sur les marques 1960:648 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996.

Sélection de publications de l'OMPI

En avril et mai 1996, l'OMPI a fait paraître, notamment, les publications suivantes¹:

Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce (1995) — Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (1994) — Dispositions, mentionnées dans l'Accord sur les ADPIC, de la Convention de Paris (1967), de la Convention de Berne (1971), de la Convention de Rome (1961), du Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (1989), de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994) et du Mémoire d'accord de l'OMC sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (1994) [en français et espagnol], n° 223(F)(S), 176 pages (F) et 180 pages (S), 15 francs suisses.

Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, et

Règlement d'exécution (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996) [en anglais et français], n° 262(E)(F), 88 pages, 10 francs suisses.

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, et Règlement d'exécution commun (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996) [en anglais et français], n° 204(E)(F), 128 pages (E) et 129 pages (F), 15 francs suisses.

Brochure d'informations générales de l'OMPI (édition de 1996) [en arabe, chinois, allemand, portugais, russe et espagnol], n° 400(A)(C)(G)(P)(R)(S), 85 pages (A), 80 pages (C), 87 pages (G), 86 pages (P), 87 pages (R) et 84 pages (S), gratuit.

Dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale (en anglais), n° 832(E), 68 pages, 15 francs suisses.

Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) [édition de 1996] (en anglais, français et allemand), n° 433(E)(F)(G), 9 pages, gratuit.

Feuille d'information sur l'OMPI (édition de 1996) [en anglais, français et espagnol], 2 pages, gratuit.

Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid (en anglais et français), n° 455(E)(F), publication à feuilles mobiles, 60 francs suisses.

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès du Groupe de la vente et de la distribution des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 730 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, C pour le chinois, E pour l'anglais, F pour le français, G pour l'allemand, P pour le portugais, R pour le russe, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1996

9-11 septembre (Genève)

Comité du budget de l'OMPI (quinzième session) et Comité des locaux de l'OMPI (sixième session)

Les deux comités continueront d'examiner, lors d'une session commune, des questions concernant les besoins de l'OMPI en nouveaux locaux.

Invitations : États membres des comités et, en qualité d'observateurs, autres États membres de l'OMPI.

23 septembre - 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-neuvième série de réunions)

Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.

Invitations : comme membres ou observateurs (selon l'organe intéressé), États membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres États et certaines organisations.

21-25 octobre (Genève)

Comité d'experts de l'Union de Vienne pour la classification internationale des éléments figuratifs des marques (troisième session)

Le comité examinera des modifications proposées pour la classification de Vienne par les États membres de l'Union de Vienne, aux fins de la publication en 1997 de la 4^e édition de la classification.

Invitations : comme membres, États membres de l'Union de Vienne et, comme observateurs, certains États membres de l'OMPI, les Communautés européennes et certaines organisations.

28-31 octobre (Genève)

Comité d'experts sur les marques notoirement connues (deuxième session)

Le comité étudiera les questions relatives à l'application de l'article 6*bis* de la Convention de Paris (par exemple celle des critères à utiliser pour déterminer si une marque est notoirement connue) ainsi que les conditions et la portée de la protection, notamment en ce qui concerne les marques de haute renommée ou notoirement connues, contre la dilution ou l'exploitation abusive de la notoriété acquise par ces marques. En outre, il étudiera l'opportunité et la possibilité de créer, sous l'égide de l'OMPI et à l'intention des pays qui le souhaitent, un réseau international pour l'échange d'informations sur les marques qui peuvent être considérées comme étant notoirement connues ou de haute renommée.

Invitations : États membres de l'Union de Paris, les Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, États membres de l'OMPI non membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

4-8 novembre (Genève)

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (sixième session)

Le comité examinera un projet révisé de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels visant à introduire dans le système de La Haye des dispositions conçues pour inciter les États qui ne sont pas encore parties à l'arrangement à participer au système et faciliter une utilisation plus large du système par les déposants.

Invitations : États membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI non membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

18-22 novembre (Genève)

Comité d'experts concernant le traité sur le droit des brevets (troisième session)

Le comité d'experts continuera d'examiner un projet de traité sur le droit des brevets assorti d'un projet de règlement d'exécution et d'un projet de formulaires internationaux types. Ces textes portent sur les aspects suivants de la procédure en matière de brevets : demande; mandataire; signature; date de dépôt; unité de l'invention; requête en inscription d'un changement de nom ou d'adresse; requête en inscription d'un changement de titulaire; requête en rectification d'une erreur; possibilité de faire des observations et d'apporter des modifications et des rectifications lorsqu'un refus est envisagé; et, sous réserve d'une décision que les organes directeurs de l'OMPI prendront à leurs sessions de 1996, revendication tardive de priorité, rétablissement des droits lorsqu'un délai a été dépassé et prorogation des délais. Le projet de traité vise à simplifier les formalités qui peuvent être exigées dans les procédures en matière de brevets.

Invitations : États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

2-20 décembre (Genève, CICG¹)

Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins

La conférence diplomatique sera convoquée pour adopter un ou plusieurs traités multilatéraux en fonction des travaux des deux comités d'experts qui se sont réunis en mai 1996.

Invitations : comme délégations, États membres de l'OMPI et les Communautés européennes; en qualité d'observateurs, États non membres de l'OMPI mais membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

1997

20-23 janvier (Genève)

Comité d'experts sur les licences de marques (première session)

Le comité étudiera des questions concernant les formalités et d'autres aspects juridiques relatifs aux licences de marques.

Invitations : États membres de l'Union de Paris et les Communautés européennes et, comme observateurs, États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris et certaines organisations.

¹ CICG : Centre international de conférences de Genève.

17-20 février (Genève)

Groupe de travail sur les signes distinctifs de l'entreprise et les noms et emblèmes d'organisations sans but lucratif

Le groupe de travail examinera les aspects juridiques de la protection des signes distinctifs de l'entreprise (tels que marques, noms commerciaux, slogans, logos, etc.) et des noms et emblèmes des organisations sans but lucratif, ainsi que les améliorations possibles de la protection des signes distinctifs de l'entreprise et de ces noms et emblèmes.

Invitations : États membres de l'Union de Paris, États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris et certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1996

16-18 octobre (Genève)

Comité technique

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

21 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales.

22 octobre (Genève)

Comité consultatif (cinquante-deuxième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

23 octobre (Genève)

Conseil (trentième session ordinaire)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.